



COMMUNE DE BRÉHÉMONT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Bréhémont dûment convoqué le quinze septembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre TRUISSARD, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre TRUISSARD, Maire ; Mme Angélique PLOQUIN THIBAUT et MM. Matthieu BELLIER, Jérôme GARNON et Victorien TOULMÉ Adjointes au Maire.

Mmes Nadine FEUTRIER, MM. Michel BERGÈRE, Philippe MANSUY et Aurélien RIBREAU Conseillers Municipaux.

Excusés : Kévin BRIARD, Karl DUBOIS, Christophe GEORGET, Amélie SUNDHEIMER et Élodie TOULMÉ.

Pouvoirs : Karl DUBOIS à Angélique PLOQUIN THIBAUT, Amélie SUNDHEIMER à Nadine FEUTRIER, Élodie TOULMÉ à Matthieu BELLIER.

LECTURE ET COMMENTAIRES DU DERNIER PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les délibérations prises lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2023 et donne la parole aux membres présents.

Vu l'assentiment constaté des membres présents,

Le Conseil Municipal,

Décide d'accepter, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2023, tel qu'il est transcrit au présent registre des délibérations.

Puis il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Nadine FEUTRIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées. En outre, il a été décidé d'adjoindre à ce secrétaire, Mme Céline BOULARD-ALTUR, qui assistera à la séance mais sans y participer.

1. Appel d'offre – Requalification de la place du 8 Mai 1945 :

Délibération n°026/2023

Pour rappel, ce projet de réaménagement de la place du 8 Mai 1945 a fait l'objet au préalable d'un diagnostic réalisé par l'ADAC/CAUE 37 entre octobre 2021 et mai 2022. Suite à ce diagnostic, une consultation d'urbanisme/maîtrise d'œuvre a été lancée en mai/juin 2022 afin de concevoir et imaginer l'aménagement de cet espace. Après déroulement de la procédure sous l'égide de l'ADAC/CAUE 37, le groupement ZEPPELIN/ECR 37 a été retenu en octobre 2022.

Consécutivement une phase d'étude et des propositions d'aménagement ont eu lieu, en y associant la population lors d'une réunion publique qui s'est déroulée le 9 mars 2023.

La commune a alors lancé la phase de consultation des entreprises sur la base des plans et documents contractuels réalisés par les cabinets ZEPPELIN pour la partie espaces verts et ECR Environnement pour la partie Voirie Réseaux Divers sous la forme d'un MAPA (Marché À Procédure Adaptée). 2 lots sont donc prévus pour cette consultation : lot n°1 - VRD Voirie Réseaux Divers et lot n°2 - Espaces verts.

Cette consultation lancée sur la plateforme *pro-marchepublics.com* le 16 juin 2023, a donné lieu à une remise d'offre le 21 juillet 2023. Une première analyse réalisée par les maîtres d'œuvre a donné lieu à un questionnaire complémentaire, mis en ligne le 28 juillet 2023 avec une réponse imposée au 1^{er} septembre 2023.

À la suite, une analyse et notation des offres a été réalisée par les cabinets de maîtrise d'œuvre et la CAO (Commission d'Appel d'Offres) s'est réunie le 7 septembre 2023 pour émettre un avis sur les offres reçues et l'analyse des 2 cabinets.

Un 2^{ème} questionnaire complémentaire, concernant uniquement le lot espaces verts, a été adressé aux entreprises le 11 septembre 2023 pour une réponse le 18 septembre 2023.

Le rapport de cette CAO et les tableaux d'analyse ont été portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal.

Pour le lot n°1 - VRD, 3 entreprises ont répondu à la consultation (une quatrième s'étant excusée). Ces entreprises ont toutes les 3 été questionnées sur divers points de leur offre lors de la phase négociation/calage. A l'issue, il en ressort 2 offres financièrement proches et techniquement assez similaires. L'analyse fournie par le cabinet ECR Environnement place l'entreprise EUROVIA Centre Loire en 1^{ère} position, l'entreprise COLAS Centre Ouest en 2^{ème} position puis l'entreprise TPPL en 3^{ème} position. Après discussion et études des commentaires de la maîtrise d'œuvre les membres de la CAO confirment l'analyse du bureau de maîtrise d'œuvre et retiennent le choix proposé à savoir l'attribution du lot n°1 - VRD à la société EUROVIA Centre Loire.

Pour le lot n° 2 - Espaces verts, 4 entreprises ont répondu à la consultation. Ces 4 entreprises ont toutes été questionnées sur divers points de leur offre lors de la phase de négociation/calage. L'analyse fournie par le cabinet Zeppelin place l'entreprise LES ARTISANS PAYSAGISTES en 1^{ère} position, l'entreprise IDVERDE en 2^{ème} position, l'entreprise ANVALIA en 3^{ème} position et l'entreprise HARMONY PAYSAGE en 4^{ème} position. Après discussion et études des commentaires de la maîtrise d'œuvre les membres de la CAO confirment l'analyse du bureau de maîtrise d'œuvre et retiennent le choix proposé à savoir l'attribution du lot n°2 - Espaces verts à la société LES ARTISANS PAYSAGISTES.

Il convient que le Conseil Municipal confirme le choix des entreprises proposées pour le lot n°1 - VRD et le lot n°2 - Espaces verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins 1 abstention, de suivre les avis de la CAO et d'autoriser M. le Maire à signer le marché public suivant et tout document s'y rapportant :

- **Lot n°1 - Voirie Réseaux Divers avec la société EUROVIA Centre Loire** - ZI n°2 rue Joseph Cugnot 37300 Joué Les Tours pour un montant total de 465 082,04 € HT soit 558 098,45 € TTC décomposé comme suit :
 - ➔ Tranche Ferme 1 - Parking Mairie : 164 889,91 € HT soit 197 867,89 € TTC
 - ➔ Tranche Ferme 2 - Place : 189 035,75 € HT soit 226 842,90 € TTC
 - ➔ Tranche optionnelle 1 - Salle de Séminaires/Piste Cyclable/Plateforme : 99 516,55 € HT soit 119 419,86 € TTC
 - ➔ Tranche optionnelle 2 - Accès place mairie : 7 618,93 € HT soit 9 142,72 € TTC
 - ➔ Tranche optionnelle 3 - Abords église et escalier : 4 020,90 € HT soit 4 825,08 € TTC

- **Lot n°2 – Espaces verts avec la société LES ARTISANS PAYSAGISTES** - 32 Rue Eugène Freyssinet BP 20255 37502 CHINON Cedex pour un montant total de 99 947,24 € HT soit 119 936,69 € TTC décomposé comme suit :
 - ➔ Tranche Ferme 1 - Parking Mairie : 41 974,24 € HT soit 50 369,09 € TTC
 - ➔ Tranche Ferme 2 - Place : 23 302,50 € HT soit 27 963,00 € TTC
 - ➔ Tranche optionnelle 2 - Abords église et escalier : 17 833,40 € HT soit 21 400,08 € TTC
 - ➔ Tranche conditionnelle - Salle de Séminaires : 16 837,10 € HT soit 20 204,52 € TTC

2. Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2022 du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Vallée de l'Indre : Délibération n°027/2023

Comme chaque année, le SMAEP, en charge de la gestion du réseau d'eau potable sur notre commune et les communes avoisinantes, nous propose son RPOQS. *Document disponible en mairie sur demande.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SMAEP de la Basse Vallée de l'Indre.

3. Baux des locations communales – renouvellement des baux du local « La Many du Fil » et du cabinet médical : *Délibérations n°028/2023 et n°029/2023*

La commune dispose de divers biens qui sont mis en location auprès de particuliers ou d'entreprises. Dans ce cadre, il convient de renouveler le bail du local « La Many du Fil » qui arrive à échéance des 9 ans, durée maximale d'un bail. Il est proposé en accord avec l'actuel locataire de renouveler ce bail commercial 3/6/9 avec des conditions identiques à celles actuelles et cela sur la base d'un loyer mensuel de 117€ / mois (hors charges).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bail de location du local « La Many du Fil » avec Mme Stéphanie Galard à compter du 1^{er} octobre 2023 et pour un montant mensuel de loyer de 117€ hors charges.

De même, compte tenu de l'arrêt de l'activité des infirmières, il vous est proposé de revoir le bail du local « infirmière » du cabinet médical. Les conditions resteraient similaires et le loyer mensuel serait fixé à 262€ / mois hors charges.

Mme Courrège, habitante de Bréhémont, souhaite reprendre la location de ce local pour une activité de sophrologie en relation avec le centre anti-douleur de l'hôpital de Chinon à compter du 1^{er} novembre prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le bail de location du local « infirmière » du cabinet médical avec Mme Karine Courrège à compter du 1^{er} novembre 2023 et pour un montant mensuel de loyer de 262€ hors charges.

4. Spectacle des aînés :

Délibération n°030/2023

Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2023, il a été émis le souhait de proposer pour le « goûter des aînés », qui serait organisé au début de l'année 2024, un spectacle de type cabaret.

Ce consensus évoqué en juillet a soulevé à nouveau un intense débat au sein du Conseil Municipal où les positions divergent fortement tant sur le choix d'un événement à destination des aînés que sur l'intérêt de celui-ci. Pour 2024, le Conseil a malgré tout validé cette hypothèse mais l'avenir d'un événement particulier à destination des aînés sera impérativement débattu de nouveau au 1^{er} semestre 2024.

Ainsi, 2 compagnies différentes ont été contactées. Elles seraient en mesure de répondre à la demande formulée :

- CDB Production « Revue Cadeaux » : spectacle d'1h30 avec 3 danseuses, 1 chanteuse et 1 technicien pour un montant total TTC de 2 458.15 €.
- Compagnie Kahos : spectacle 1h30 en 2 parties avec danses, chants et numéros de cirque (acrobaties, hula hoop, pôle dance, équilibres sur chaises et agility canine avec un personnage clownesque pour agrémenter l'après-midi) soit 5 artistes pour un montant total TTC de 1 875 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour 1 voix contre et 3 abstentions, choisit la Compagnie Kahos et autorise M. le Maire à signer le devis de 1 875 € pour une prestation d'1h30 avec 5 artistes prévue le dimanche 11 février 2024 à la Salle de Séminaires.

5. État des décisions :

- Décision n°007/2023 : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets « Sobriété énergétique » 2023 au SIEIL 37 pour le financement de l'installation d'une PAC réversible dans la salle de la garderie-ALSH et du remplacement des portes de l'école élémentaire.

- Décision n°008/2023 : demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets pour la renaturation des Villes et Villages 2023 à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour le financement des travaux d'aménagement, de dés-imperméabilisation et de renaturation du cœur de bourg.

6. Informations et points divers :

- Devis régulation du chauffage de l'école élémentaire : il a été demandé un devis à l'entreprise Baptiste Chauveau pour la mise en place d'une régulation sur les radiateurs de l'école élémentaire. Cette solution permettrait de diminuer les consommations et d'éviter, lors des périodes d'automne et de printemps, d'avoir une température excessive dans les classes.

- Choix des mâts d'Éclairage Public de la place : les modèles proposés ne sont pas satisfaisants. Le Conseil Municipal souhaite que le SIEIL 37 fasse d'autres propositions avec plus de précisions.

- Point d'info sur le City Stade.

- Bulletin Municipal 2024 : demande d'avis sur impression couleur ou noir et blanc. Une impression tout en couleur engendrerait un surcoût important de 400 à 500 €. La commission Communication propose donc de conserver la couverture en couleur et d'ajouter une double page centrale en couleur. Le Conseil Municipal valide ce choix. Un devis sera demandé en ce sens et proposé lors d'un prochain Conseil.

- Le Conseil Municipal des Jeunes organise, en partenariat avec l'APE, une Bourse aux Jouets le dimanche 19 novembre à la Salle de Séminaires. Des bulletins d'inscription seront prochainement disponibles.

Aucune autre question n'étant plus posée, M. le Maire lève la séance à 21h55.

Prochain Conseil Municipal le jeudi 19 octobre 2023 à 20h00